

EXCEPTION CULTURELLE La France a finalement rallié ses partenaires européens à l'idée que la culture et l'audiovisuel devaient être exclus du champ des négociations commerciales avec les États-Unis, en juillet. Jean-Noël Jeanneney et le directeur général de la Sacem expliquent le bien-fondé de cette position.



JEAN-NOËL JEANNENEY

L'ancien ministre* explique que si la culture doit connaître une concurrence, c'est celle des œuvres et des idées, mais pas celle de la loi du marché.

La France entre satisfaction et vigilance

A la bonne heure ! Un péril s'éloigne. Saluons la fermeté gouvernementale. Mais sans que la vigilance se relâche.

Un mot prêté à Jean Monnet fait florès dans les discours convenus sur l'Europe : « Si c'était à refaire, je commencerais par la culture... » Mot apocryphe, heureusement pour lui, car il est très sot. Dire qu'on commence (ou qu'on finit) par la culture est absurde : c'est définir un secteur qui serait assimilable aux autres, qu'on pourrait poser à côté de celui de l'agroalimentaire, des industries de l'armement ou des services juridiques... Rien de tel. La culture concerne, les prenant en écharpe, toutes les activités humaines, les irrigue, les éclaire et les enrichit. Elle concerne l'identité des individus, des groupes et des nations. Y compris la spécificité de leur commerce.

Non, bien sûr, que la culture doive ignorer la concurrence : celle des idées et des œuvres, musicales, littéraires ou scientifiques, et des langues elles-mêmes, lui est intrinsèque. Mais une concurrence qui ne doit pas être soumise aux lois ordinaires du marché, ni frottée prioritairement par l'appât du gain, comme le peut être, souvent légitimement, le commerce des haricots ou des transports long-courriers. En particulier parce que toute création culturelle est singulière, irréductible à toutes les autres.

Nulle part, d'ailleurs, le marché laissé à lui-même, même s'il incite

utilement - ressort indispensable - à se « décarcasser », comme disait de Gaulle, n'assure, selon je ne sais quelle alchimie magique, le meilleur des mondes possibles. Nulle part la concurrence ne doit être érigée comme un dogme, un bien en soi. Ce n'est qu'un outil, fécond fréquemment, parfois ravageur. On aimerait qu'à Bruxelles cette fausse déesse appelle, de la part de la Commission, moins de gémissements rituels, le matin et le soir. Partout, l'État doit se mêler du mouvement, pour imposer d'autres rythmes, ceux de l'intérêt général.

Partout, l'État doit se mêler du mouvement, pour imposer d'autres rythmes, ceux de l'intérêt général. Mais dans le monde de la création et des industries culturelles, qui vit sur des allures spécifiques et qui sert des fins qui le sont aussi, celles du vrai et du beau, ce devoir devient une mission

Mais dans le monde de la création et des industries culturelles, qui vit sur des allures spécifiques et qui sert des fins qui le sont aussi, celles du vrai et du beau, ce devoir devient une mission. Pour fustiger le « court-termisme » du dumping et de ses grosses roublardises ; pour imposer d'autres forces que celles des firmes qui sont au présent potentiellement écrasantes ; pour équilibrer les effets d'Internet effaçant les frontières physiques ;

en somme, pour assurer un décor politique et législatif qui serve l'énergie sans moulinets, la nouveauté sans esbroufe, la différence sans mépris.

Le grand Léon Blum, un jour, méconnut cela. Après la Libération, on l'avait envoyé, auréolé de son prestige, négocier à Washington, avec le secrétaire d'État James Byrnes, des accords qui missent fin au contentieux financier qui séparait les deux pays depuis 1918, pour permettre une coopération économique fondée sur des bases assainies. Le lobby de Hollywood obtint l'ouverture sans

limite de la France à ses films, soldés à bas prix puisque déjà rentabilisés aux États-Unis, en un temps où nous n'avions pas encore pu assurer la pleine capacité de notre cinéma national.

Le monde de celui-ci se rebiffa. Ancêtres de Béatrice Bèjo et Costa-Gavras, Simone Signoret, Jean Marais, Jacques Becker et Louis Jouvet défilèrent, le 4 janvier 1948, de la Madeleine à la République. Non sans résultat : les accords furent révisés, le système fut sauvé puis complété, et il permet encore aujourd'hui la vitalité de nos écrans - alors que le cinéma des Italiens et des Anglais, un temps résigné à la servitude (rappelons-le ces jours-ci à David Cameron, si grognon, a connu, après tant de brio, de très

sombres années. Léon Blum reconnut son erreur : « Je suis d'un âge où on allait au théâtre et j'ai eu du mal à m'habituer au cinéma... »

Méditons ce précédent. C'est la même philosophie délétère qui avait poussé, jadis ou naguère, certains commissaires à Bruxelles à s'en prendre à la redevance audiovisuelle, elle qui pourtant peut seule sauvegarder (le béton n'y pourvoit pas) la richesse de l'offre au public. C'est la même doctrine qui a fait que ces gens - la ont considéré avec un mélange d'agacement et de commisération les efforts de la France pour bâtir, en complicité avec d'autres pays de l'Union, d'abord timides, puis stimulés, une bibliothèque numérique européenne sur fonds publics, en face du mastodonte Google : des puissances planétaires, tels la Chine ou le Japon, en ont pourtant rejoint, depuis lors, l'idée et le principe, hors du marché, et les États-Unis eux-mêmes viennent de les rallier en créant, en face du moteur de recherche, une Digital Public Library of America. De même qu'ils ont su s'enrichir, souvent, de l'apport des talents de notre cinéma après que celui-ci eut survécu contre leurs appétits du moment.

Ultime leçon : il arrive que la vaillance d'une détermination française, ferme et sans arrogance, finisse par être précieuse - affaire de rythme, décidément - même pour les nations amies qui s'en étaient d'abord, étonné myopes, offusquées.

* Ancien président de la Bibliothèque nationale de France.



JEAN-NOËL TRONC

Le directeur général de la Sacem* explique qu'il en va de l'avenir des industries françaises que représentent le cinéma, l'édition ou les jeux vidéo, créatrices d'emplois et de croissance.

Les industries culturelles sont l'avenir de l'Europe

L'exception culturelle mobilise et crispe à la fois. Nous, les acteurs de la culture et des industries culturelles, avons été souvent en position défensive. Parfois maladroitement. Mais la bataille en cours n'a rien à voir avec une bataille du passé ou une quelconque « exception française ».

Il y a des millions d'emplois en jeu et, pour l'Europe, c'est son avenir créatif et numérique qui se joue. Et toutes les industries culturelles sont concernées. C'est pour cela que déjà plus de 4 000 créateurs de la musique de plus de vingt nationalités se sont mobilisés pour l'exception culturelle.

Non pour se plaindre, dans un contexte pourtant incertain et un secteur peu soutenu, mais pour expliquer à quel point la culture, loin d'être un problème, est une partie de la solution pour l'avenir de la France comme de l'Europe. Car les industries culturelles et créatives sont un gisement de valeur et d'abord d'emplois, souvent non délocalisables, de richesses et de croissance. De la musique au cinéma, en passant par les arts graphiques, l'audiovisuel, la presse ou l'édition, ces industries sont au cœur du numérique. Elles sont même le futur numérique de la France et de l'Europe.

À l'heure où persiste à Bruxelles une vision de plus en plus faussée des vrais atouts et besoins de l'économie européenne, la filière musicale appelle au rassemblement des industries créatives. Nous proposons d'opposer une « Europe créative » à l'Europe purement mercantile et consumériste, qui a déjà fait trop de dégâts en termes d'industries et d'emplois.

Pour cela, il nous faut sortir des postures défensives pour changer les rapports de force, et surtout, le regard sur nos secteurs, pour peser et nous imposer dans le débat européen. Et plus encore à ce moment charnière de l'histoire où une nouvelle fois l'exception culturelle, pourtant conquise de haute lutte il y a vingt ans, fait l'objet d'une dangereuse remise en cause.

Aujourd'hui, il est temps que l'Europe cesse de jouer contre son propre camp. En intégrant les services audiovisuels et culturels au sein de son accord de libre-échange avec les États-Unis, elle se tromperait de combat.

Contrairement à ce qui s'était passé en 1993, ce ne sont pas les États-Unis qui demandent la fin de l'exception culturelle, mais la Commission européenne elle-même. L'un des arguments serait qu'il faudrait demain pouvoir négocier de tels services avec la Chine ; penser que la Chine ouvrira son marché culturel au reste du monde : on voudrait rire d'une telle naïveté !

L'avenir des industries européennes numériques passe d'abord par les industries culturelles, qui comptent autant de champions mondiaux dans la musique, le cinéma, les jeux vidéo ou l'édition. À l'inverse, l'Europe a perdu en vingt ans toute son industrie informatique, électronique et des télécoms. Triste constat, mais qu'il faut regarder en face. Il faut donc pour 2014 un vrai « agenda créatif » européen, autrement plus crédible que la défunte « stratégie de Lisbonne » adoptée en 2000 et qui devait faire de l'Union « l'économie de connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde »... De cette illusion demeure pourtant un « agenda numérique » sans cesse ressassé, avec de moins en moins de crédibilité, par une machine européenne en panne de vision.

Défendre l'exception culturelle, c'est donc se battre pour l'Europe, son avenir, la spécificité de son modèle de droits d'auteur et de gestion collective qui permet indépendance et rémunération à des centaines de milliers de créateurs et d'éditeurs à travers toute l'Europe, et pour des dispositifs efficaces comme celui de la copie privée. Inventé par les Allemands, importé en France en 1985 (loi Lang) et présent dans presque toute l'Europe, ce dispositif permet à tous les consommateurs de copier moyennant une contribution minime sur leurs marges versée

par les importateurs de produits électroniques tous fabriqués hors d'Europe.

Défendre l'exception culturelle, c'est aussi et surtout s'attacher à la liberté autant qu'à l'égalité des chances pour les œuvres de l'esprit, mais aussi assumer qu'il est légitime de préserver la chanson française, incarnation de la sensibilité artistique de la nation, garantie par les quotas radios qui font de la France un des seuls marchés où les productions nationales représentent la majorité de la production musicale.

Défendre l'exception culturelle, enfin, c'est se positionner de manière positive et proactive. À nous, acteurs des industries culturelles, d'introduire dans le débat européen, en vue des élections de 2014, des propositions concrètes. L'éducation artistique, la fiscalité sur les contenus culturels en ligne ou l'accessibilité des offres culturelles européennes sur les plateformes en ligne sont des premières pistes de réflexion.

Non, défendre l'exception culturelle n'est ni ringard ni dépassé. Ce qui l'est, en revanche, c'est de persister dans l'ignorance de ce que le rapport Gallois a rappelé à l'automne : les industries culturelles, avec l'aéronautique ou l'industrie agroalimentaire, font partie des rares pôles d'excellence mondiaux de notre pays.

* Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

4,2 millions d'auditeurs/jour*

Radio partenaire de la Solitaire de Figaro - Eric Bompard cachemire

43 radios locales dont la vôtre

* Source Médiamétrie enquête 126 000, janv-mars 2013, ens. 13 ans et +, 1v, 5h/24h

Rejoignez-nous aussi sur francebleu.fr

francebleu

